

PALMARÈS DES JEUNES URBANISTES

_Règlement ////////////////

2012



Le ministre de l'Égalité des territoires et du Logement prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière de développement équilibré du territoire ; il veille à la réduction des inégalités territoriales, promeut un cadre de vie de qualité pour tous, des métropoles et des territoires durables, accueillants, attractifs et accessibles. C'est dans cet esprit que ce ministère lance la 4^{ème} session du Palmarès des jeunes urbanistes. Ce palmarès, organisé tous les deux ans, met en lumière des personnes et des équipes françaises et internationales qui, par leur inventivité, leurs approches, leurs prises de positions, leurs postures, leurs points de vues ou leurs recherches défient les problématiques contemporaines. Depuis 2005, 37 jeunes urbanistes ont été salués par le jury pour leurs talents et leur capacité à dégager des concepts et des méthodes innovantes. Les lauréats de ce palmarès 2012 bénéficieront, par des publications, d'une diffusion de leurs travaux auprès d'un large public.

_ OÙ SE RENSEIGNER ?

Les informations sur le palmarès 2012 ainsi que les trois précédentes sessions sont consultables sur le site du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Depot-des-candidatures-2012.html>

_ QUI PEUT PARTICIPER ?

Les candidat(e)s peuvent se présenter individuellement ou en équipe ;

- chaque équipe ou individu ne pourra présenter qu'un seul dossier de candidature ;
- pour les candidatures individuelles, les candidats devront être âgés de 40 ans maximum¹ ;
- pour les candidatures en équipe, l'âge moyen des personnes composant l'équipe ne devra pas dépasser 40 ans² ; chaque membre de l'équipe ne devra pas être âgé de plus de 45 ans³.

Le palmarès est ouvert à tous les jeunes urbanistes répondant aux conditions précédentes, sans condition de nationalité.

_ UNE DÉMARCHE AU SERVICE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES

En réponse aux enjeux actuels d'un développement durable, solidaire et équilibré des territoires, de lutte contre le réchauffement climatique et l'étalement urbain, de prise en compte de la nature en ville et d'intégration des risques. Le ministère de l'Égalité des territoires et du Logement souhaite valoriser, à travers ce palmarès, les savoirs-faire et les approches transversales, intégrées et innovantes dans les différents domaines de l'urbanisme qui aideront à mettre en œuvre les principes du développement durable et constitueront l'ingénierie territoriale de demain.

_ UN PALMARÈS OUVERT À L'INTERNATIONAL

Afin de garantir l'excellence et la diversité des talents œuvrant en France, le palmarès vise à reconnaître et promouvoir, aux côtés des candidat(e)s français(es)

ou étranger(s), des candidatures d'équipes européennes et internationales. L'ensemble des candidatures sera examiné par un jury international qui sélectionnera les lauréats.

_ UN PALMARÈS REFLÉTANT LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

Toutes les équipes européennes et internationales intervenant aussi bien dans le champ de la planification stratégique, de l'urbanisme réglementaire ou de l'aménagement opérationnel, sont concernées par le présent appel à candidatures. L'éventail des compétences et talents qui seront récompensés s'étend de la sociologie à l'architecture, en passant par l'histoire et la géographie urbaine, le patrimoine, les sciences de l'environnement, le paysage, l'économie, le montage de projet, l'action foncière ou l'ingénierie : ils auront comme figures communes l'attachement à une approche globale, pluridisciplinaire, transversale et innovante de la ville, tournée vers des démarches de projet et de co-construction associant les différents acteurs, au service de la qualité des réalisations, des démarches, des documents d'urbanisme.

Le palmarès sera ainsi l'occasion de mettre en lumière la diversité des acteurs intervenant en France et à l'étranger dans le processus de transformation des villes et des territoires. Les candidat(e)s seront issu(e)s de structures privées, de services des collectivités territoriales ou de leurs groupements, de services de l'État et de leurs établissements publics, d'instituts ou de laboratoires de recherche, d'agences d'urbanisme, de CAUE, de Pact-arim et, plus généralement, de structures de type associatif dont l'objet se rattache aux différentes dimensions de la ville. Ils exerceront en libéral ou seront salariés ou fonctionnaires de structures privées ou publiques.

_ LES CRITÈRES DE CHOIX

Pour être sélectionné(s), les candidat(e)s devront démontrer, par leurs parcours professionnels ou académiques, leurs capacités :

- à prendre en compte les grands enjeux contemporains de l'urbanisme, tout particulièrement ceux liés aux territoires durables et résilients ;
- à investir des domaines innovants et à développer de nouvelles méthodologies pour croiser et intégrer différentes approches, notamment celles enclines à favoriser :
 - la mise en place d'une gouvernance à échelle pertinente par rapport aux enjeux du territoire ; le cadre de vie des habitants, l'équité entre les territoires et les habitants,
 - le développement territorial par l'économie locale, la mobilité des personnes, la valorisation des ressources,
 - la préservation des ressources et la biodiversité ;
- à capitaliser les enseignements liés à leurs propres pratiques professionnelles et à prendre position, d'une part, par rapport aux différents courants de pensée actuels et aux enjeux de demain et, d'autre part, par rapport aux différentes pratiques ;
- à proposer et explorer des approches opérationnelles et théoriques nouvelles contribuant à développer une approche disciplinaire.

COMMENT POSTULER?

LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers seront examinés par une commission technique nationale qui préparera la sélection d'un jury international. Le jury, composé de personnalités qualifiées dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que d'un ou plusieurs lauréats des Palmarès antérieurs, se réunira à l'automne 2012 pour désigner les lauréats. Le Palmarès sera proclamé à l'occasion de la cérémonie de remise du Grand Prix de l'urbanisme.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures comprendront trois volets :

A/ Un volet informatif, visant à identifier le ou les candidats et qui comprendra :

- la fiche de renseignements complétée ;
- le curriculum vitae des candidats (en format A4, 2 pages maximum par personne) ;
- une autorisation signée de l'équipe comportant une cession de droit de reproduction et d'exposition à titre gratuit et s'engageant à fournir dans les mêmes conditions les documents éventuellement nécessaires pour réaliser les supports de promotion et de valorisation du Palmarès ;
- une photo d'identité du candidat(e) ou de l'équipe ;
- le cas échéant, le dossier devra être accompagné de l'accord des supérieurs hiérarchiques des candidat(e)s.

B/ Un volet imposé : une note de problématique situant la démarche du candidat par rapport aux problématiques contemporaines.

- Une note de 6 000 signes, sans illustration, en format A4, explicitant la prise de position du candidat(e) ou de l'équipe candidate en ce qui concerne les nouvelles questions sociétales, environnementales et économiques, au regard des grands enjeux contemporains de l'urbanisme.

C/ Un volet libre : une présentation critique du parcours, des projets et réalisations des candidat(e)s. Il s'agira de faire émerger du parcours et des travaux

des candidat(e)s, la cohérence et la spécificité de leur démarche. Ce volet pourra associer librement textes et iconographies. Il ne dépassera pas 20 pages (format A4) et pourra conjuguer librement les deux axes suivants :

- **la présentation détaillée d'un travail**, ou plusieurs travaux, aussi bien en matière de projet urbain que de planification territoriale, de programmation urbaine, d'études ou de recherches urbaines. Le contexte sera indiqué (historique, cadre d'action ou de la commande, spécificité du territoire). Les partenariats éventuels devront être précisés. Le rôle de chacun des membres d'une équipe devra être clairement identifié ;
- **une « biographie commentée »** du ou des candidats ou des membres de l'équipe candidate, faisant apparaître leurs parcours académiques et professionnels, leurs positions sur de grandes thématiques de l'urbanisme et les « courants de pensée » (personnalités, projets, démarches, publications) les ayant influencés.

LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être déposés avant le 19 septembre 2012 sur une plate forme

d'échanges dont vous trouverez l'adresse sur le site du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Depot-des-candidatures-2012.html>

SUIVI DES LAURÉATS

Les résultats seront proclamés à l'automne 2012.

Les lauréats seront associés à la cérémonie de remise du Grand Prix de l'Urbanisme.

Le ministère publiera une plaquette qui sera transmise lors de la cérémonie du Grand Prix de l'urbanisme, et un ouvrage de présentation des lauréats qui sera largement diffusé . •